

AR Prefecture047-200068930-20260304-2026A12DGRF-BF
Reçu le 13/03/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 04 mars 2026**L'an Deux Mille vingt-six, le 04 mars à 18 heures,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
26 février 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, **AMBROISE** Philippe, **ARANDA** Francis, **ARONDEL** Jean-Pierre, **BALSAC** Didier, **BELLEAU** Marie-Hélène, **BIHOUEE** Yann, **BOUCHER RÉZÉ** Séverine, **BOUQUET** Thierry, **BREL** Chantal, **BROUILLET** Jean-Jacques, **CALMEL** Jean-Pierre, **CAMINADE** Didier, **CONGÉ** Marie-Yvonne, **COSTES** Jean-Louis, **COSTES** Marie, **DELPY** Jean-Luc, **GARGOWITSCH** Sophie, **GRASSET** Éric, **GUÉRIN** Gilbert, **JURQUET** Bernard, **LABROUE** Cédric, **LAFON** Nadine, **LAFOZ** Michèle, **LARIVIÈRE** Yvette, **LE CORRE** José, **LE MANACH** Jean-Louis, **LESTIEU** Daniel, **MOULY** Jean-Pierre, **MUCHA** Jean-Luc, **PAILLAS** Lionel, **POUCHOU** Marie-Thérèse, **SCHMITZ** Jean-Marc, **SÉGALA** Jean-François, **SOTTORIVA** Olivier, **STARCK** Josiane, **TALET** Marie-Lou, **THÉLIOL** Jean-Jacques, **TORO** Viviane, **VIDAL** Aline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Mesdames, Messieurs : **ALBASI** Maxime, **CHARBONNIER** Simon, **PICCOLI** Jacques, **QUEYREL** Jean-Marie, **SICOT** Maryse, **VIGNEAU** Céline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Madame **PINSOLLES** Sophie procuration à Monsieur **BIHOUEE** Yann,
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **DELPY** Jean-Luc,
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier,
Monsieur **BORIE** Daniel procuration à Madame **GARGOWITSCH** Sophie,**Secrétaire de Séance :
TALET Marie-Lou****Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 40
Pouvoir(s) : 4
Votants : 44****N°2026A06DGRF : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - BUDGETS
ANNEXES DE FUMEL VALLÉE DU LOT EN M57 ET M4**

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, Fumel Vallée du Lot dispose de quatre budgets annexes. Un budget relève de la nomenclature M57 : le Budget Annexe du Centre Intercommunal de Santé (CIS). Les Budgets Annexes « Lot et Nature », « Voirie » et « Service Environnement » relèvent de la nomenclature M4.

Le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser

AR Prefecture047-200068930-20260304-2026A12DGRF-BF
Reçu le 13/03/2026

la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

I - Le Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » (CIS)

Pour l'exercice 2025, le CFU du Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » présente les résultats suivants :

CC FUMEL VALLÉE DU LOT - CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER — VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 320,00	651 500,87	663 820,87
	Recettes réalisées (1)	B	5 708,80	615 417,06	621 125,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 000,53	675 101,00	685 101,53
	Dépenses réalisées (1)	E	1 441,70	601 971,15	603 412,85
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	4 267,10	13 445,91	17 713,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 2 319,47	23 600,13	21 280,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 947,63	37 046,04	38 993,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 947,63	37 046,04	38 993,67

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « CIS » est arrêtée à la somme de 621 125,86 € en recettes et 603 412,85 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 615 417,06 € en recettes et 601 971,15 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 13 445,91 €.

AR Prefecture

047-200068930-20260304-2026A12DGRF-BF
Reçu le 13/03/2026

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 5 708,80 € et les dépenses à 1 441,70 €, soit un résultat excédentaire de la section de 4 267,10 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 21 280,66 €), le résultat cumulé de clôture est excédentaire à hauteur de 38 993,67 €.

II - Le Budget Annexe « Lot et Nature »

Pour l'exercice 2025, le CFU du Budget Annexe « Lot et Nature » présente les résultats suivants :

CC FUMEL VALLÉE DU LOT - LOT ET NATURE FUMEL VALLÉE DU - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER — VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	136 450,37	187 715,00	324 165,37
	Recettes réalisées (1)	B	136 448,56	177 673,31	314 121,87
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	248 849,00	187 715,00	436 564,00
	Dépenses réalisées (1)	E	116 216,51	178 947,91	295 164,42
	Restes à réaliser	F	4 380,00	0,00	4 380,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	20 232,05	- 1 274,60	18 957,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	112 398,63	0,00	112 398,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	132 630,68	- 1 274,60	131 356,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C — F	- 4380,00	0,00	- 4380,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	128 250,68	-1 274,60	126 976,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « Lot et Nature » est arrêtée à la somme de 314 121,87 € en recettes et 295 164,42 € en dépenses.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 177 673,31 € en recettes, 178 947,91 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 1 274,60 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 136 448,56 € et les dépenses à 116 216,51 €, soit un résultat excédentaire de la section de 20 232,05 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 112 398,63 €) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement (- 4 380,00 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 126 976,08 €.

AR Prefecture047-200068930-20260304-2026A12DGRF-BF
Reçu le 13/03/2026**III - Le Budget Annexe « Voirie »**

Pour l'exercice 2025, le CFU du Budget Annexe « Voirie » présente les résultats suivants :

CC FUMEL VALLÉE DU LOT - VOIRIE FUMEL VALLÉE DU LOT - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER — VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 487,00	9,36	26 496,36
	Recettes réalisées (1)	B	5 200,00	0,00	7 030,00
	Restes à réaliser	C	21 287,00	0,00	21 287,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	26 487,00	10,00	26 497,00
	Dépenses réalisées (1)	E	5 200,00	0,00	5 200,00
	Restes à réaliser	F	21 287,00	0,00	21 287,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	$G = B - E$	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,64	0,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	$G + H$	0,00	0,64	0,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	$G + H + I$	0,00	0,64	0,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « Voirie » est arrêtée à la somme de 5 200,00 € en recettes et 5 200,00 € en dépenses.

Les réalisations de la section de d'exploitation atteignent 0,00 € en recettes et 0,00€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 0,00 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 5 200,00 € et les dépenses à 5 200,00 €, soit un résultat excédentaire de la section de 0,00 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 0,64 €) et des restes à réaliser en investissement (21 287,00 € en dépenses et 21 287,00 € en recettes), le résultat cumulé de clôture est excédentaire à hauteur de 0,64 €.

AR Prefecture047-200068930-20260304-2026A12DGRF-BF
Reçu le 13/03/2026**IV - Le Budget Annexe « Environnement »**

Pour l'exercice 2025, le CFU du Budget Annexe « Environnement » présente les résultats suivants :

CC FUMEL VALLÉE DU LOT - ENVIRONNEMENT FUMEL VALLÉE DU LOT - CFU – 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER — VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 186 470,00	4 779 070,00	5 965 540,00
	Recettes réalisées (1)	B	870 024,27	4 794 859,96	5 664 884,23
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 186 470,00	4 779 070,00	5 965 540,00
	Dépenses réalisées (1)	E	457 740,36	4 414 855,26	4 872 595,62
	Restes à réaliser	F	465 325,00	0,00	465 325,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	412 283,91	380 004,70	792 288,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	412 283,91	380 004,70	792 288,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C — F	- 465 325,00	0,00	- 465 325,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 53 041,09	380 004,70	326 963,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « Environnement » est arrêtée à la somme de 5 664 884,23 € en recettes et 4 872 595,62 € en dépenses.

Les réalisations de la section de d'exploitation atteignent 4 794 859,96€ en recettes et 4 414 855,26€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 380 004,70 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 870 024,27 € et les dépenses à 457 740,36 €, soit un résultat excédentaire de la section de 412 283,91 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 0,00 €) et des restes à réaliser en investissement (- 465 325,00 €), le résultat cumulé de clôture est excédentaire à hauteur de 326 963,61 €.

Le vote par le Conseil Communautaire des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire élit son président. En conséquence, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, 1^{er} Vice-président ;

AR Prefecture

047-200068930-20260304-2026A12DGRF-BF
Reçu le 13/03/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

Vu les Budgets Primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2025 relatifs aux Budgets Annexes ;

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Donne acte de la présentation du CFU 2025 pour les Budgets Annexes de Fumel Vallée du Lot ;

2°) - Arrête, pour l'année 2025, les CFU de Fumel Vallée du Lot pour :

- le Budget Annexe « CIS », le résultat de l'exercice à 17 713,01 €, le résultat cumulé à 38 993,67 €, les restes à réaliser en investissement à 0,00 € et le résultat de clôture à 38 993,67 € ;
- le Budget Annexe « Lot et Nature », le résultat de l'exercice à 18 957,45 €, le résultat cumulé à 131 356,08 €, les restes à réaliser en investissement à - 4 380,00 € et le résultat de clôture à 126 976,08 € ;
- le Budget Annexe « Voirie », le résultat de l'exercice à 0,00 €, le résultat cumulé à 0,64 €, les restes à réaliser en investissement à 0,00 € et le résultat de clôture à 0,64 € ;
- le Budget Annexe « Environnement », le résultat de l'exercice à 792 288,61 €, le résultat cumulé à 792 288,61 €, les restes à réaliser en investissement à - 465 325,00 € et le résultat de clôture à 326 963,61 € ;

Dressés en collaboration par Monsieur le Président de Fumel Vallée du Lot et le Comptable Public
- Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot ;

3°) - Autorise Monsieur le Président de Fumel Vallée du Lot à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025 ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 4 mars 2026

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou TALET



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 13 mars 2026

Reçu en Préfecture le : 13 mars 2026

Publié ou Notifié le : 13 mars 2026
